



Assemblée générale

Distr. limitée
5 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Première Commission

Point 100 b) de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : rapport de la Commission du désarmement

Fédération de Russie : amendement au projet de décision révisé [A/C.1/74/L.52/Rev.1](#)

Session de 2020 de la Commission du désarmement

1. Remplacer le huitième alinéa du préambule par le texte suivant :

Notant que la Commission du désarmement, pour des raisons d'organisation, n'a pas été en mesure d'entamer sa session de fond ni de soumettre son rapport, comme prévu dans la résolution [73/82](#), et accueillant avec satisfaction le rapport du Comité des Relations avec le pays hôte¹,

2. Remplacer le paragraphe a) par le texte suivant :

a) que la Commission du désarmement tiendra une session de fond en 2020 pendant trois semaines au plus, à savoir du 6 au 24 avril, si les questions soulevées aux alinéas j) et p) du paragraphe 165 du rapport du Comité des relations avec le pays hôte¹ sont réglées d'ici-là, et lui soumettra un rapport de fond à sa soixante-quinzième session ;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 26 (A/74/26).

